

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le 30 janvier 2019, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 24 janvier 2019.

Membres présents :

M. BARNIER, maire,
M. BOUTHEON, Mme ROVERA, M. FARA, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, Mme JACQUEMONT, adjoints,
M. GAWEL, M. PINEL, Mme DAVID, M. GEYSSANT, Mme BAURE, Mme BASTIDE, Mme BRUYERE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, Mme RETIF, Mme DI DOMENICO, Mme ALVES DI OLIVEIRA, M. MELOUX, M. VACHER, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, Mme JUST, Mme ROURE, conseillers municipaux.

Membres absents ayant donné pouvoir :

M. COLLARD à Mme BONJOUR
M. OLIVIER à M. FARA
M. AKCAYIR à M. BARNIER
M. BOURGIN à M. ROCHETTE
Mme MEUNIER à M. GEYSSANT
Mme MESSAOUDI à M. BOUTHEON
M. MAISONNIAL à Mme ROVERA

Membre absent:

M. BAGELLI

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : M. VACHER

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 19 décembre 2018 (majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 1 abstention liste "Le Chambon gagnant" - 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Information sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Monsieur FARA rappelle que la commune a engagé une révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 15 décembre 2015. Suite au transfert de la compétence « *Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu* » à Saint-Etienne Métropole, cette procédure de révision s'est poursuivie dans un cadre intercommunal. Parallèlement, par délibération en date du 6 décembre 2018, le Conseil Métropolitain a prescrit l'élaboration d'un PLUi. Il présente ensuite les enjeux, le calendrier et l'organisation mise en œuvre qui place les communes et les élus locaux au cœur du dispositif d'élaboration du PLUi.

Compte tenu de l'enchevêtrement des calendriers de révision du PLU local et d'élaboration du PLUi, monsieur FARA informe les membres de l'assemblée de l'arrêt de la procédure de révision simplifiée du PLU.

1 – Lieudit "La Romière" – Cession d'une parcelle de terrain

Le conseil municipal autorise la cession d'une parcelle de terrain à la SAS PIZZO. D'une superficie de 531 m², elle est située lieudit "La Romière" au Chambon-Feugerolles. La vente est consentie moyennant le prix de 10 000 € TTC. (unanimité)

2 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Afin de tenir compte des mouvements des personnels (mutations -départs/arrivées -, retraites, nominations...), le conseil municipal modifie le tableau des effectifs de la manière suivante :

- à partir du 1^{er} décembre 2018:

AGENTS CONTRACTUELS

	Ancienne situation	Nouvelle situation
REDACTEUR	1TNC (30%)	1 TNC (50%)
AGENT DE MAITRISE	1	0
TECHNICIEN	0	1
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	25	27

- à partir du 1^{er} janvier 2019:

AGENTS CONTRACTUELS

	Ancienne situation	Nouvelle situation
REDACTEUR	1 TNC (75%)	1TC
INGENIEUR	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	3	4
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	5	4 (dont 3 TNC)
ADJOINT TECHNIQUE	27 (dont 11 TNC)	29 (dont 11 TNC)

(unanimité – 28 votes Pour majorité municipale – 1 vote Pour liste "Le Chambon gagnant" – 3 abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon")

3 – Subventions annuelles allouées aux associations

Dans le cadre de sa politique associative, la ville du Chambon-Feugerolles octroie chaque année son concours financier aux associations afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement ou au développement d'activités et de projet. Ce soutien se traduit notamment à travers un dispositif de conventionnement et d'attribution de subventions de fonctionnement versées annuellement. La ville souhaitant maintenir son soutien financier en direction du monde associatif, le conseil municipal décide d'allouer les subventions annuelles suivantes dans le cadre de ces dispositifs au titre de l'année 2019.

- Associations sous contrat d'objectifs et convention de partenariat

Associations sous contrat d'objectifs	Dates du contrat	Montant part fixe 2019	Montant plafond de la part variable 2019
La Liberté	sept 2016-juin 2019	1 760 €	2 100 €
La Roue d'or (ROC)	Jan 2018-déc 2020	4 192 €	3 630 €
Arts Martiaux de l'Ondaine (AMO)	sept 2017-août 2018	2 142 €	1 950 €
Tennis Club (TCCF)	sept 2015-juin 2018	2 232 €	2 600 €
Réveil Chambonnaire Tennis de Table (RCTT)	sept 2015-juin 2018	6 453 €	5 150 €
Groupe Sportif Dervaux Chambon Feugerolles (GSDCF)	sept 2015-juin 2018	17 605 €	17 030 €
Foyer Laïque Basket (FLB)	sept 2015-juin 2018	3 157 €	7 750 €
Association Sportive Algérienne (ASA)	sept 2015-juin 2018	10 800 €	6 700 €
Associations liées par convention	Dates du contrat	Montant 2019	
Association commerciale du Chambon-Feugerolles	juill 2018- juin 2021	7 476 €	
Association Lien et solidarité	juill 2018- juin 2021	11 800 €	
Croix rouge Française Délégation locale de la vallée de l'Ondaine	juill 2018- juin 2021	3 000 €	
Office Municipal des Sports (OMS)	jan 2017-déc 2019	9 900 €	
Association Loire Ondaine d'Evaluation Sanitaire et Sociale (ALOESS)	jan 2017-déc 2019	3 600 €	
Association Chambon Loisirs (ACL)	jan 2017-déc 2019	11 750 €	

- Autres associations

**IMPUTATION : 65-6574-025 Service 410
« Subventions aux associations non classées par ailleurs »**

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	2019
Union locale des Syndicats C.F.D.T.	645 €
Union nationale des syndicats autonomes	138 €
Union Locale des délégués départementaux de l'Education Nationale	213 €
Société d'Histoire du Chambon-Feugerolles	800 €
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie	235 €
Amicale des marins et anciens marins combattants	230 €
Consommation Logement et Cadre de vie	218 €
Groupement Philatélique de l'Ondaine	76 €
Association des femmes élues de la Loire	80 €

**IMPUTATION : 65-6574-312 Service 410
« Subventions aux associations œuvrant dans le domaine artistique »**

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	2019
Union des Accordéonistes de la Vallée de l'Ondaine	700 €
Association Culturelle Polonaise	100 €

IMPUTATION : 65-6574-511 Service 410
« Subventions aux associations fournissant des services de soins et secours »

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	2019
Association pour le don de sang bénévole	150 €
la Croix-Rouge Française	130 €
Centre de Soins	2 668 €
Aide à la recherche médicale Ondaine et environs	400 €
Vie Libre	150 €
Association Brins de Soleil	230 €
Association Transverse	250 €

IMPUTATION : 65-6574-61 Service 410
« Subventions aux associations œuvrant en direction des personnes âgées »

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	2019
Hospitalité du Diocèse de Saint-Etienne	360 €

IMPUTATION : 65-6574-523 Service 410
« Subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en difficulté »

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	2019
A.D.A.P.E.I.	1 330 €
S.O.S. Amitié France	80 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés	190 €
Banque Alimentaire de la Loire	100 €
SOS violences conjugales 42	75 €

IMPUTATION : 65-6574-40 Service 410
« Subventions aux associations sportives »

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	2019
Association sportive Collège Massenet-Fourneyon	212 €
Association sportive Ecole Saint-Joseph	212 €
Association sportive LP Adrien Testud	212 €
Amicale des pêcheurs à la ligne du Chambon-Feugerolles et environs	310 €
Société de Chasse communale de Cotatay	450 €
Réveil Chambonnaire (Foyer)	860 €
Associations adhérentes à l'Office Municipal des Sports (hors associations liées par un Contrat d'Objectifs)	10 000 €

(majorité - 28 votes Pour majorité municipale – 1 abstention liste "Le Chambon gagnant" – 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

4 – Subventions exceptionnelles allouées aux associations

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 505 € à l'Association "Aide à la recherche médicale Ondaine et environs" pour soutenir financièrement les deux projets médicaux portés par cette association pour l'année 2018,
- 500 € à la Société d'Aviculture de l'Ondaine à titre de participation aux frais d'acquisition d'un transpalette électrique.
(unanimité)

5 – Ondaine habitat – Demande de garantie financière communale

Afin d'accélérer le programme d'investissement, Ondaine Habitat s'est vu accorder un prêt "Action logement" d'un montant de 945 000 € par la Caisse des Dépôts. Le conseil municipal décide d'accorder la garantie financière communale à hauteur de 80 % du montant du prêt.

(majorité - 28 votes Pour majorité municipale – 1 vote Contre liste "Le Chambon gagnant" – 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

6 – Cession du patrimoine ligérien de Néolia à la Société "Cité Nouvelle" – Demande de garantie financière communale

Dans le cadre de la redéfinition du maillage territorial des Entreprises Sociales de l'Habitat, le patrimoine ligérien de Néolia a été cédé à la SA d'HLM Cité Nouvelle. Cette cession a entraîné le transfert des prêts souscrits initialement par Néolia à la SA d'HLM Cité Nouvelle ainsi que des garanties financières accordées précédemment à Néolia par les communes. Cette cession a été réalisée à la valeur nette comptable de l'actif appartenant à Néolia. Ce montant étant inférieur aux prêts transférés par Néolia, la SA d'HLM Cité Nouvelle a souscrit un emprunt complémentaire d'un montant de 10 000 000 €.

Le conseil municipal décide d'accorder la garantie financière communale à hauteur de 7,92 % du montant total du prêt, soit 792 000€, correspondant au pourcentage de logements appartenant à Néolia sur la commune.

(majorité - 28 votes Pour majorité municipale – 1 abstention liste "Le Chambon gagnant" – 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

7 – Allocations pour noces d'or et palissandre

Le conseil municipal décide d'accorder :

- l'allocation communale de 150 € pour noces d'or à Mme et M. Christian GAUDELIER, mariés le 11 janvier 1969 au Chambon-Feugerolles,

- l'allocation communale de 380 € pour noces de palissandre à Mme et M. Pedro DELEAGE DE LA TORRE, mariés le 13 février 1954 à la Ricamarie.
(unanimité)

8 - Numérotation et modification de numérotation de voie

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, les voies du secteur de "Montjaillon" doivent être numérotées afin de pouvoir identifier précisément chaque abonné. Aussi, le conseil municipal décide de numéroté les voies de ce secteur du n° 23 au n° 89 chemin de Montjaillon.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document et à accomplir toutes formalités se rapportant à la présente délibération. (unanimité)

9 - Chambon fleuri – Organisation du concours communal 2019 – Participation de la commune au concours départemental et régional 2019

Le conseil municipal approuve l'organisation du concours communal 2019 "maisons fleuries" ainsi que la participation de la commune au concours départemental et régional des villes et villages fleuris pour le maintien de la 3^{ème} fleur dans sa catégorie.

(majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 1 vote Pour liste "le Chambon gagnant" - 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.